

Effets des drogues sur le corps et la conduite d'un véhicule

Termes de rue

Effets sur le **CORPS** et le **CERVEAU**

Effets sur la **CONDUITE** d'un véhicule

Marijuana



pot, herbe

- Nuit à la coordination et à l'équilibre
- Rend les yeux rouges et dilate les pupilles
- Entraîne une distorsion de la perception du temps et de l'espace

- Ralentit les réactions
- Nuit à la concentration et à la mémoire à court terme
- Mène le conducteur à varier sa vitesse et à zigzaguer

Stimulants

cocaïne,
méthamphétamine



coke, meth

- Dilatent les pupilles
- Font trembler le corps et rendent plus bavard
- Produisent le sentiment de ne pas pouvoir tenir en place, de l'agitation et de la nervosité

- Réduisent l'équilibre et la coordination du conducteur
- Réduisent le contrôle des impulsions
- Augmentent la prise de risques

Opioïdes

oxycodone, héroïne,
fentanyl



oxy, sticky, smack

- Rétrécissent les pupilles et font tomber les paupières
- Ralentissent la respiration et les battements du cœur
- Donnent envie de dormir

- Ralentissent les réactions
- Affaiblissent la capacité à diviser son attention et à suivre des instructions
- Mènent à conduire lentement

Sédatifs

benzodiazépines,
dépresseurs, somnifères



downers, benzos

- Occasionnent des mouvements irréguliers des yeux et des difficultés d'élocution
- Altèrent le jugement et réduisent les inhibitions
- Embrouillent l'esprit et causent de la désorientation

- Nuisent à la coordination motrice et ralentissent les réactions
- Affaiblissent l'attention et la capacité à diviser son attention



RISQUES ET CONSÉQUENCES

de la conduite avec facultés affaiblies par la drogue

- La police peut repérer les conducteurs aux facultés affaiblies par la drogue en observant leurs actions (p. ex. conduite en zigzag) et leur apparence physique (p. ex. pupilles dilatées). Les conducteurs ayant consommé de la drogue n'auront pas tous des symptômes visibles.
- La police peut légalement exiger d'un conducteur qu'il se soumette à des tests afin de confirmer l'affaiblissement des facultés par la drogue
- Aux yeux de la loi, la conduite avec facultés affaiblies par la drogue est un acte criminel au même titre que la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool, et ce, même lorsqu'il s'agit d'un médicament prescrit par un médecin.
- Une drogue, prise seule ou avec de l'alcool ou d'autres drogues, peut affaiblir la capacité de conduire pendant une heure ou jusqu'à 40 heures.
- Le risque d'une collision augmente lorsque des passagers sont présents dans le véhicule et ce risque est encore plus grand lorsque conducteur et passager ont consommé de la drogue, de l'alcool ou les deux.